



MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

SOCIÉTÉ. ENVIRONNEMENT. ÉCONOMIE : voilà les trois dimensions du développement durable qui rythment le travail quotidien du personnel de la Société d'habitation du Québec depuis maintenant plus de cinq ans. Nous profitons d'ailleurs de l'occasion pour remercier les membres du personnel de la Société qui ont contribué, par leurs idées, leur esprit d'initiative et leurs efforts concertés, à la rédaction et, surtout, à la mise en œuvre de son tout premier plan d'action de développement durable, celui de 2009-2013.

La Société peut s'enorgueillir de ses avancées en la matière, en ce qui concerne son administration et la prestation de ses services aux citoyens. Ses interventions se veulent au diapason d'un besoin exprimé quotidiennement par des milliers de Québécoises et de Québécois dans le besoin : se loger convenablement. Elles concourent ainsi aux objectifs d'un développement pérenne des communautés, en accord avec les conditions socioéconomiques des diverses clientèles et le respect accru de l'environnement.

Nous savons d'ores et déjà que la satisfaction des besoins de base crée des conditions propices à l'intégration économique et sociale de l'individu. Du fait de sa mission, qui consiste à bâtir du mieux-vivre, la Société est soucieuse de participer aux efforts concertés des ministères et des organismes gouvernementaux pour soutenir l'épanouissement des régions québécoises sur les plans social, économique et culturel.

La Société est donc fière de vous présenter son plan d'action de développement durable 2013-2015.

MISE EN CONTEXTE

Le 29 février 2012, le gouvernement du Québec a autorisé le report de l'exercice de révision de la présente stratégie gouvernementale de développement durable jusqu'en 2015, prolongeant conséquemment de deux années la Stratégie gouvernementale 2008-2013. Par la même occasion, les ministères et les organismes gouvernementaux ont été invités à mettre à jour et à bonifier leur plan d'action de développement durable.

La Société en a profité pour réviser certains de ses objectifs organisationnels et pour définir de nouvelles actions et cibles pour son plan d'action 2013-2015. De plus, elle a fait le choix d'y intégrer de nouveaux objectifs organisationnels en rapport avec deux stratégies gouvernementales québécoises majeures, à savoir la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SOVT) et l'Agenda 21 de la culture du Québec (A21C), qui ont le dessein commun d'assurer le développement durable des communautés québécoises.

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé les modifications apportées au Plan d'action de développement durable et en a prolongé l'application jusqu'au 31 mars 2015.

LA STRATÉGIE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2011-2016

Le gouvernement du Québec a comme responsabilité de soutenir l'épanouissement des communautés québécoises. C'est pour cette raison qu'il propose une nouvelle dynamique qui s'incarne dans la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016 qui, elle, s'appuie sur l'action des collectivités, sur celle du gouvernement ou encore sur leur action conjointe. La SHQ participe à sa mise en œuvre en proposant six nouveaux objectifs organisationnels (objectifs 6 à 11).

L'AGENDA 21 DE LA CULTURE DU QUÉBEC

La culture du Québec est mise en valeur par une pléiade de gestes quotidiens qui ont pour but d'assurer sa persistance dans le temps. La stratégie du Québec pour en assurer sa pérennité prend la forme de l'Agenda 21 de la culture du Québec, qui s'arrime à la Stratégie gouvernementale de développement durable. Trois des nouveaux objectifs de la Société s'en inspirent (objectifs 5, 7 et 11).



LES OBJECTIFS ORGANISATIONNELS RETIRÉS DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Deux objectifs organisationnels ont été retirés du Plan d'action de développement durable dans le but de faciliter sa mise en œuvre et la reddition de comptes le concernant. Voici les changements proposés :

- ➔ L'objectif organisationnel 5, qui consiste à intégrer davantage de préoccupations d'écoconditionnalité et de responsabilité sociale dans les programmes de réalisation et de rénovation de logement sociaux et d'amélioration de l'habitat, a été retiré. Il appert que l'action qui y était associée, dans le plan d'action précédent, et qui a été reconduite pour la période 2013-2015, soit l'évaluation du Cadre normatif de rénovation du Guide des immeubles, ne répondait pas aux impératifs de l'écoconditionnalité. Cette action a donc été intégrée à l'objectif 4 dont l'axe d'intervention vise l'amélioration de la performance des logements sociaux et communautaires au chapitre de la consommation d'énergie et des coûts d'exploitation.
- ➔ Quant à l'objectif organisationnel 6 du plan d'action précédent, « Faire connaître les pratiques respectueuses de l'environnement auprès de nos partenaires et de l'industrie de l'habitation », on lui a substitué l'objectif 2 qui vise à « Promouvoir et soutenir l'innovation et les nouvelles façons de faire associées aux pratiques du développement durable en habitation ». Ces deux objectifs avaient pour finalité commune d'informer, de sensibiliser, d'éduquer et d'innover, comme le prévoit l'orientation gouvernementale adoptée à cet effet. Cette substitution permettra d'éviter les redondances constatées lors des exercices de reddition de comptes annuels.





TABLEAU SYNOPTIQUE

ORIENTATIONS DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. INFORMER, SENSIBILISER, ÉDUIQUER, INNOVER	3. PRODUIRE ET CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE	6. AMÉNAGER ET DÉVELOPPER LE TERRITOIRE DE FAÇON DURABLE ET INTÉGRÉE	8. FAVORISER LA PARTICIPATION À LA VIE COLLECTIVE	9. PRÉVENIR ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES
--	---	--	---	---

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

1. Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.	3. Soutenir la recherche, les nouvelles pratiques et les technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.	6. Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.	7. Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.	18. Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.	19. Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.	20. Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience.	24. Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.	26. Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
---	---	--	---	--	--	--	--	---

AXES D'INTERVENTION

Diffuser les connaissances et le savoir-faire associés aux concepts et aux principes du développement durable.	Soutenir l'amélioration des standards et des pratiques en habitation, de même que l'utilisation des nouvelles technologies.	Adapter les façons de faire en fonction des principes associés au concept de l'écoresponsabilité.	Améliorer la performance des logements sociaux et communautaires au chapitre de la consommation d'énergie et des coûts d'exploitation.	Favoriser le développement concerté de l'habitation et son adaptation au milieu de vie.	Adapter les pratiques organisationnelles visant un soutien accru aux territoires.	Favoriser l'implication citoyenne au sein du réseau de l'habitation sociale et communautaire.	Favoriser l'accessibilité au logement dans un milieu de vie sain et durable.
--	---	---	--	---	---	---	--

OBJECTIFS ORGANISATIONNELS ET ACTIONS*

<p>1. Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Action 1 : Sensibiliser le personnel concerné en jumelant les activités d'information et de sensibilisation ponctuelles à une présentation sur la démarche organisationnelle de développement durable. ➔ Action 2 : Repenser l'accueil des nouveaux membres du personnel et convertir les outils actuellement offerts sur papier en outils électroniques. 	<p>2. Promouvoir et soutenir l'innovation et les nouvelles façons de faire associées aux pratiques du développement durable en habitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Action 1 : Organiser, participer ou collaborer annuellement à des activités permettant la recherche et la mise en valeur des résultats de recherches, des tendances et des nouveautés dans le domaine de l'habitation, plus précisément en matière de développement durable. ➔ Action 2 : Poursuivre la réalisation du projet-pilote visant la construction d'habitations sociales et communautaires dans la Cité verte, en collaboration avec l'Istituto Trentino Edilizia Abitativa. ➔ Action 3 : Poursuivre le projet de démonstration d'un immeuble en bois de six étages. 	<p>3. Mettre en œuvre des pratiques et des activités conformes aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Action 1 : Concevoir un guide sur l'organisation d'activités et de réunions écoresponsables. ➔ Action 2 : Mettre à jour le plan d'action 2011-2013 associé au cadre de gestion environnementale 2011-2015 et poursuivre son application. 	<p>4. Soutenir l'adhésion aux programmes ou aux mesures d'efficacité énergétique dans les logements gérés par les partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Action 1 : Promouvoir les programmes d'efficacité énergétique auprès des partenaires. ➔ Action 2 : Instaurer un mécanisme de suivi de la consommation énergétique dans le parc d'habitations à loyer modique. ➔ Action 3 : Évaluer le Cadre normatif de rénovation du Guide des immeubles afin d'y intégrer des mesures encourageant de saines pratiques environnementales. 	<p>5. Soutenir l'innovation en matière de pratiques architecturales et l'intégration patrimoniale des projets d'habitation sociale, communautaire et abordable :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Action 1 : Mettre en œuvre une démarche concertée de mise en valeur des bâtiments patrimoniaux avec le ministère de la Culture et des Communications. ➔ Action 2 : Définir un projet permettant de stimuler et de reconnaître l'innovation, le design architectural et le design urbain. 	<p>6. Assurer un développement concerté et cohérent de l'habitation nordique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Action 1 : Mettre en place une table de concertation regroupant les ministères et organismes gouvernementaux constructeurs de logements afin de s'assurer d'une meilleure cohésion gouvernementale lors de la planification du développement résidentiel nordique. ➔ Action 2 : Mettre en place un laboratoire sur l'habitation nordique. ➔ Action 3 : Rédiger un guide sur les bonnes pratiques en matière de construction d'habitations et de petits bâtiments en milieu nordique. <p>7. Favoriser l'innovation et les mesures visant à adapter l'habitation à la clientèle autochtone :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Action 1 : Concevoir un prototype d'habitation à loyer modique nordique mieux adapté au mode de vie inuit. ➔ Action 2 : Dresser le portrait des conditions d'habitation des ménages autochtones du territoire québécois. ➔ Action 3 : Organiser des Entretiens sur l'habitat sur le thème des Inuits et du Nunavik. 	<p>8. Mettre en valeur l'offre de service de l'organisation en région :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Action 1 : Élaborer et déployer une stratégie pour assurer une plus grande présence de l'organisation sur les réseaux sociaux. ➔ Action 2 : Élaborer une stratégie Web régionale afin de mettre en valeur l'information propre à chacune des régions, en matière d'habitation. <p>9. Améliorer les façons de faire en matière de représentation régionale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Action : Adapter la structure de l'organisation et déployer une stratégie pour assurer sa présence et son leadership régional dans la mise en œuvre de nouveaux partenariats. <p>10. Améliorer les façons de faire de l'organisation en matière de gestion déléguée de ses programmes d'amélioration de l'habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Action 1 : Concevoir et mettre en ligne des manuels portant sur l'application des programmes d'amélioration de l'habitat à l'intention des mandataires concernés. ➔ Action 2 : Concevoir et diffuser un outil permettant l'accès en ligne à une formation de base sur l'application des programmes d'amélioration de l'habitat. 	<p>11. Valoriser l'engagement bénévole au sein du réseau de l'habitation sociale et communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Action : Imaginer un moyen de souligner les actes bénévoles qui touchent les domaines de la culture, de la santé et du bien-être, et du développement durable. 	<p>12. Accroître le nombre de logements sociaux et communautaires dans toutes les régions du Québec :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Action : Réaliser des logements sociaux et communautaires additionnels sous réserve des engagements financiers gouvernementaux. 	<p>13. Adapter les logements pour les personnes ayant des incapacités fonctionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Action : Maintenir les programmes d'adaptation de domicile pour les personnes handicapées et les aînés autonomes. 	<p>14. Soutenir les ménages à faible revenu pour favoriser l'accès de ces derniers à des conditions adéquates de logement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Action 1 : Faciliter l'accès aux programmes Allocation-logement et Supplément au loyer. ➔ Action 2 : Mettre en œuvre le Plan québécois des infrastructures 2013-2023 au regard du logement social.
---	---	--	--	---	---	--	---	--	---	--

*Certaines actions peuvent être modifiées ou remplacées en fonction des priorités de l'organisation, et ce, sans porter atteinte à la réalisation de l'objectif.

LES AJOUTS AU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ajout de sept objectifs organisationnels – les objectifs 5 à 11 – permet de répondre à deux nouvelles orientations de la Stratégie gouvernementale, soit :

- ➔ Orientation 6 : Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée;
- ➔ Orientation 8 : Favoriser la participation à la vie collective.

Ces objectifs additionnels sont inspirés de la vision du gouvernement exprimée dans la SOVT et dans l'A21C. Ils suivent trois axes d'intervention précis :

1. Favoriser le développement concerté de l'habitation et son adaptation au milieu de vie;
2. Adapter les pratiques organisationnelles visant un soutien accru aux territoires;
3. Favoriser l'engagement citoyen au sein du réseau de l'habitation sociale et communautaire.

VOICI LE DÉTAIL DES NOUVEAUX OBJECTIFS :

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 18 – Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 5 – Soutenir l'innovation en matière de pratiques architecturales et l'intégration patrimoniale des projets d'habitation sociale, communautaire et abordable.

- ➔ Action 1 : Mettre en œuvre une démarche concertée de mise en valeur des bâtiments patrimoniaux avec le ministère de la Culture et des Communications.
- ➔ Action 2 : Définir un projet permettant de stimuler et de reconnaître l'innovation, le design architectural et le design urbain.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 19 – Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 6 – Assurer un développement concerté et cohérent de l'habitation nordique.

- ➔ Action 1 : Mettre en place une table de concertation regroupant les ministères et organismes gouvernementaux constructeurs de logements afin de s'assurer d'une meilleure cohésion gouvernementale lors de la planification du développement résidentiel nordique.
- ➔ Action 2 : Mettre en place un laboratoire sur l'habitation nordique.
- ➔ Action 3 : Rédiger un guide sur les bonnes pratiques en matière de construction d'habitations et de petits bâtiments en milieu nordique.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 7 – Favoriser l'innovation et les mesures visant à adapter l'habitation à la clientèle autochtone.

- ➔ Action 1 : Concevoir un prototype d'habitation à loyer modique nordique mieux adapté au mode de vie inuit.
- ➔ Action 2 : Dresser le portrait des conditions d'habitation des ménages autochtones du territoire québécois.
- ➔ Action 3 : Organiser des Entretiens sur l'habitat sur le thème des Inuits et du Nunavik.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 20 – Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficacité.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 8 – Mettre en valeur l'offre de service de l'organisation en région.

- ➔ Action 1 : Élaborer et déployer une stratégie pour assurer une plus grande présence de l'organisation sur les réseaux sociaux.
- ➔ Action 2 : Élaborer une stratégie Web régionale afin de mettre en valeur l'information propre à chacune des régions, en matière d'habitation.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 9 – Améliorer les façons de faire en matière de représentation régionale.

- ➔ Action : Adapter la structure de l'organisation et déployer une stratégie pour assurer sa présence et son leadership régional dans la mise en œuvre de nouveaux partenariats.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 10 – Améliorer les façons de faire de l'organisation en matière de gestion déléguée de ses programmes d'amélioration de l'habitat.

- ➔ Action 1 : Concevoir et mettre en ligne des manuels portant sur l'application des programmes d'amélioration de l'habitat à l'intention des mandataires concernés.
- ➔ Action 2 : Concevoir et diffuser un outil permettant l'accès en ligne à une formation de base sur l'application des programmes d'amélioration de l'habitat.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 24 – Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 11 – Valoriser l'engagement bénévole au sein du réseau de l'habitation sociale et communautaire.

- ➔ Action : Imaginer un moyen de souligner les actes bénévoles qui touchent les domaines de la culture, de la santé et du bien-être, et du développement durable.

DE NOUVELLES ACTIONS POUR LE PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2013-2015

La SHQ propose de nouveaux gestes pour la plupart de ses objectifs organisationnels. Les voici :

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1 – Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 1 – Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel.

- ➔ Action 1 : Sensibiliser le personnel concerné en jumelant les activités d'information et de sensibilisation ponctuelles à une présentation sur la démarche organisationnelle de développement durable.
- ➔ Action 2 : Repenser l'accueil des nouveaux membres du personnel et convertir les outils actuellement offerts sur papier en outils électroniques.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3 – Soutenir la recherche, les nouvelles pratiques et les technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 2 – Promouvoir et soutenir l'innovation et les nouvelles façons de faire associées aux pratiques du développement durable en habitation.

- ➔ Action 1 : Organiser, participer ou collaborer annuellement à des activités permettant la recherche et la mise en valeur des résultats de recherches, des tendances et des nouveautés dans le domaine de l'habitation, plus précisément en matière de développement durable.
- ➔ Action 2 : Poursuivre la réalisation du projet-pilote visant la construction d'habitations sociales et communautaires dans la Cité verte, en collaboration avec l'Istituto Trentino Edilizia Abitativa.
- ➔ Action 3 : Poursuivre le projet de démonstration d'un immeuble en bois de six étages.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6 – Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 3 – Mettre en œuvre des pratiques et des activités conformes aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.

- ➔ Action 1 : Concevoir un guide sur l'organisation d'activités et de réunions écoresponsables.
- ➔ Action 2 : Mettre à jour le plan d'action 2011-2013 associé au cadre de gestion environnementale 2011-2015 et poursuivre son application.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 7 – Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 4 – Soutenir l'adhésion aux programmes ou aux mesures d'efficacité énergétique dans les logements gérés par les partenaires.

- ➔ Action 1 : Promouvoir les programmes d'efficacité énergétique auprès des partenaires.
- ➔ Action 2 : Instaurer un mécanisme de suivi de la consommation énergétique dans le parc d'habitations à loyer modique.
- ➔ Action 3 : Évaluer le Cadre normatif de rénovation du Guide des immeubles afin d'y intégrer des mesures encourageant de saines pratiques environnementales.



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 26 – Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 12 – Accroître le nombre de logements sociaux et communautaires dans toutes les régions du Québec.

➔ Action : Atteindre l'objectif gouvernemental fixé en matière de construction de logements communautaires et abordables (sous réserve des engagements financiers gouvernementaux).

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 13 – Adapter les logements pour les personnes ayant des incapacités fonctionnelles.

➔ Action : Maintenir les programmes d'adaptation de domicile pour les personnes handicapées et les aînés autonomes.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 14 – Soutenir les ménages à faible revenu pour favoriser l'accès de ces derniers à des conditions adéquates de logement.

➔ Action 1 : Faciliter l'accès aux programmes Allocation-logement et Supplément au loyer.

➔ Action 2 : Mettre en œuvre le Plan québécois des infrastructures 2013-2023 au regard du logement social.

LES RÉSULTATS

Le rapport annuel de gestion expose l'ensemble des actions menées par la Société, en matière de développement durable, et rend compte annuellement des résultats obtenus au chapitre de la mise en œuvre de son plan d'action. Vous trouverez le *Rapport annuel de gestion 2012-2013*, de même que ceux des années antérieures, sur le site Web de la Société.



Les suppléments sont des documents publiés occasionnellement pour apporter un complément d'information à des publications produites par la Société d'habitation du Québec (SHQ).

La reproduction d'extraits est autorisée sans autre permission de la SHQ, à condition d'en mentionner la source.

Plan d'action de développement durable 2009-2013, 26 p.

Produit par la Société d'habitation du Québec, ce document est disponible au Service de documentation et d'information en habitation de la SHQ :
 Québec : 418 643-4035
 Montréal : 514 873-8775
 Sans frais : 1 800 463-4315
 Site Web : www.habitation.gouv.qc.ca

Vous pouvez également télécharger ce document en format PDF à partir du site Web de la SHQ à l'adresse indiquée ci-dessus.

© Gouvernement du Québec, 2014